

# Alliance Nationale

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS "L'ALLIANCE NATIONALE"

*Vincit Concordia Fratrum*

Vol. XXI, No 11

Montréal, Novembre 1915.

50 cts par an

## OFFICIERES DE L'ALLIANCE NATIONALE

### CERCLE CLAIRE D'ASSISES No 409



Melle Clara Lamarche,  
Auditrice

Melle Noémie Bernard,  
Auditrice

Mde D. Gaudette,  
Com. Ord.

Mde J. B. Dorion,  
Subs. du Prés. G.

Mde O. Dupuis,  
Introductrice

Mde J. B. Bertrand,  
Vice-Présidente

Mde J. B. Courtois,  
Présidente

Melle Alice Bernard,  
Sec.-Arch. et Trésorière

## LE SENS DE NOTRE HISTOIRE

Sermon prononcé le 24 juin 1915, par le R. P. Frère Valentin M. Breton, O. F. M.

(Suite)

En 1220, ils avaient arrosé du sang de leurs premiers martyrs les sables arides du Maroc, où ils peinent encore aujourd'hui.

Dès la fin du XIIIe siècle, dans la Chine où douze vicariats leur sont actuellement confiés, ils avaient eu un archevêque de Pékin, entouré de cinq évêques et de nombreux missionnaires.

Après que l'un d'eux, le P. Juan Perez, confesseur d'Isabelle la Catholique, eut relevé le courage défaillant de Christophe Colomb et obtenu à ses projets le concours du Roi de Castille, ils avaient été les premiers apôtres, les premiers martyrs, les premiers évêques du Nouveau Monde, mêlant partout leur sang et leurs sueurs, aux sueurs et au sang des Fils de saint Dominique, leurs compagnons de labeur sur toutes les plages du globe. Tout récemment l'Etat de Californie décernait à un Franciscain, Junipère Serra, le titre de Père de la Patrie.

Enfin dans le temps même que Champlain conduisait de leurs frères à Québec, une deuxième phalange d'apôtres rendaient témoignage à l'Évangile dans le lointain Japon, où ils avaient abordé sept ans avant saint François-Xavier, et où depuis dix ans, partis de cette terre canadienne, ils sont enfin revenus.

Sur notre sol, les Franciscains qui y furent les premiers prêtres, ont ouvert la double voie qu'a suivie notre clergé.

D'abord, fidèles à Champlain, dans la bonne comme dans la mauvaise fortune; préoccupés avant tout du bien-être moral des colons, mais dévoués aussi à leur bien-être matériel; constants à leur conserver l'intégrité de la foi, par l'unité de la langue; également attentifs à soutenir la vaillance des peuples et à stimuler le zèle et la bienveillance des gouvernants, ils ont vraiment créé le type du curé canadien et doté la paroisse canadienne des traditions vitales que son clergé devait si inlassablement maintenir et promouvoir.

Et d'autre part, hardis pionniers de l'Évangile, ils ont entrepris la conversion des races indigènes, appliquant ou inventant des méthodes d'apostolat, qu'ont reprises depuis les missionnaires de la prairie et des régions subarctiques; ils ont vécu de la vie nomade des indiens, les accompagnant dans leurs incessantes migrations; apprenant leurs langues rebelles, dont ils composèrent des lexiques et des grammaires; tentant de les attacher au sol par la culture et à l'Église par la foi.

Et, soucieux uniquement des âmes, ils ont été au surplus de grands découvreurs. La civilisation a fleuri sur leurs pas, comme le surecroît promis par Dieu à ceux qui cherchent sa justice.

On peut juger de la trempe des missionnaires qu'amenait Champlain, par le fait qu'arrivés à Québec aux premiers jours de juin, après un épuisant voyage de deux mois, ils ne prennent pas le temps d'un repos. Mais l'un d'eux, le P. Joseph Le Caron, s'avance immédiatement jusqu'au Sault St-Louis pour ménager son passage aux Hurons; le deuxième, le P. Denis Jamet, accompagne Champlain à la rencontre des Indiens tandis que le troisième, le P. Jean Dolbeau, le premier curé de Québec, se mettait en devoir d'y bâtir la première église canadienne!

Et c'est durant ces premières démarches que réunis par la Providence au confluent du St-Laurent et de la Rivière des Prairies, devant Champlain, Du Pont-Gravé, quelques marins ou

traiteurs; devant les sauvages émerveillés de si belles choses, rapporte Champlain, le P. Denis Jamet, assisté du P. Le Caron, célébra cette messe historique, du 24 juin 1615, dont celle-ci commémore le trois centième anniversaire.

La scène, je l'évoque dans votre souvenir, telle qu'une fresque de l'Église Cathédrale l'a fixée.

Louis revoyez le matin radieux, qui pénètre de lumineuse fraîcheur la prairie encadrée de grands arbres, le fleuve rapide, l'horizon merveilleux. Vous revoyez à l'autel le Récollet immolant la Victime Sainte; autour de lui, dans le silence de l'adoration, de l'action de grâces, de l'espérance qui déborde, le Fondateur de Québec, et les hommes de son parti.

Toutefois, ce qui fait tressaillir notre cœur, et vibrer en nous la fierté de notre race, ce n'est point ce que voient les yeux! Car en effet quoi de plus humble que cette messe matinale et hâtive, célébrée pour quelques étrangers perdus dans la solitude hostile? Quoi de plus simple et pour ainsi dire de plus ordinaire, puisque chaque jour, sur quelque point de notre terre, encore aux trois-quarts païenne, il arrive qu'un missionnaire offre pour la première fois le sacrifice rédempteur.

Mais nous savons, nous sentons que cette humilité, cette simplicité ne sont qu'apparentes. Notre foi patriotique et religieuse s'émeut, parce qu'elle confronte avec la faiblesse du germe alors confié à la terre, la splendide vigueur de l'arbre qui en est sorti.

Oui, nous sentons, nous savons que pour comprendre l'acte alors accompli par Champlain et les Récollets, il faut le considérer dans ses conséquences; il faut, par exemple, à travers trois siècles d'histoire, le contempler dans l'éclatante lumière de notre inoubliable Congrès Eucharistique!

Car ceci est né de cela!

Ah! les scènes grandioses qui se sont déroulées ici même! Ce peuple immense de fidèles louant, bénissant, acclamant, adorant l'Immortel Roi des siècles, vivant pour nous au Sacrement! Cette imposante théorie de prêtres, de prélats, de princes de l'Église venus de tous les pays du monde pour faire cortège à l'Hostie. Toute cette splendeur de foi! Toute cette magnificence d'amour! Cette concentration sur soi-même de notre Église nationale, devenue pour quelques heures le centre d'attraction de l'Église Universelle!...

C'est tout cela: tout cela! qu'au matin du 24 juin 1615, le Christ béni prévoyait, préparait, ébauchait dans cette immolation première de sa chair adorable, dans cette première effusion de son Sang précieux!

(A suivre)

## FEU MGR LANGEVIN.

Résolution du Cercle Langevin, No 153. St-Boniface, Man.

Le Cercle Langevin No 153 de L'Alliance Nationale, en venant déposer sur la tombe prématurément ouverte de son regretté archevêque, Monseigneur Langevin, l'hommage de sa douleur profonde, désire exprimer les regrets cruels que lui cause la perte de son plus illustre membre, d'un Pasteur vigilant, champion inlassable du droit de la justice et de la vérité, et intrépide athlète des traditions nationales des groupes français de l'Ouest.

Il fut toute sa vie, l'ennemi irréductible des compromissions, et ses œuvres furent l'antithèse vivante de l'opportunisme. Il s'efforça d'entre-

tenir la flamme sacrée de l'amour de sa race dans l'âme des nôtres, pour mieux les armer dans les grandes luttes que doit livrer notre nationalité pour maintenir sa foi, sa langue et ses traditions ancestrales. Il était persuadé qu'à l'instar des enfants qu'on exposait à Sparte, nous ne pourrions acquérir le droit de survie, que par la puissance de nos énergies et la continuité de nos efforts. Son patriotisme, réchauffé et illuminé au pied de nos autels, lui enseignait que les races ont droit à leur entier développement, et de conserver l'héritage de gloire que porte la langue des aïeux.

Ce grand archevêque était convaincu qu'il ne faut jamais avoir peur de la vérité; car si elle blesse, elle sauve "VERITAS LIBERAVIT VOS". Il savait également que les Canadiens-Français, premiers apôtres des vérités de l'Évangile au Canada, ont obtenu par leur zèle pour répandre la foi, une préséance dans l'élément catholique de ce pays, et qu'ils ont un rôle, une mission à part.

Pénétré des grandes libertés contenues dans les institutions britanniques et de l'esprit généreux qui en découle, ce grand prélat descendit dans l'arène où se livraient les luttes pour la cause sacrée de la liberté de conscience, et il ne cessa de proclamer partout où sa voix pouvait pénétrer et sa sphère d'action s'exercer, que le droit ne meurt pas et que les lois néfastes de nos écoles étaient anti-britanniques et anti-chrétiennes, léssant à la fois la loi naturelle, les droits des parents, le domaine sacré des consciences et les garanties constitutionnelles revêtues du sceau royal.

Comme saint Paul dont il avait emprunté la devise, rappelant les injonctions du Conseil Privé de nous restituer les libertés spoliées, il ne cessait de répéter "AD TRIBUNAL CAESARIS STO."

Comme notre patron national, saint Jean-Baptiste, saisi d'une sainte indignation à la pensée des injustices dont nous sommes abreuvés, il ne cessa jamais de répéter "VOUS N'AVEZ PAS LE DROIT," "NON LICET." Vous n'avez pas le droit de charger les catholiques d'impôts parce que nos consciences religieuses d'impôts ne nous permettent pas d'instruire nos enfants dans les écoles publiques — vous n'avez pas le droit d'arrêter sur les lèvres de nos enfants le verbe français, la première langue parlée par les découvreurs, les missionnaires et les pionniers de l'Ouest — vous n'avez pas le droit de porter une main violente sur les traditions du peuple français de l'Ouest et des minorités techniques des autres groupes venus plus tard s'asseoir à nos foyers, parce qu'en déformant ainsi les traits constitutifs d'une race, vous privez le pays tout entier des éléments de force qu'ils comportent et que vous foulez aux pieds, sans raison, les sentiments les plus nobles chez un homme de cœur.

RESOLU: — Que les membres de l'Alliance Nationale, penchés sur la tombe de ce grand archevêque et distingué patriote, s'engagent à suivre les enseignements tombés de ses lèvres, et d'évoquer son souvenir et son exemple aux heures difficiles de la lutte, afin de toujours rester, comme lui, fidèles à Dieu et à la patrie.

## PENSEES

Un trésor de belles maximes est préférable à un amas de richesses.

Un trop grand désir de plaire aimable empêche souvent de l'être.

**NOUVEAUX BUREAUX DE PERCEPTION.**

B. P. St-Paul No 317, à St-Paul de Montmagny comté de Montmagny. Institué le 2 juin 1914 et installé le 16 juin 1914 par M. J. E. O. Béliveau et organisé par ce dernier. — Comité de Surveillance: MM. Ovide Ouellet, prés., Trefflé Tanguay et Omer Ouellet; Perc., et Md.-Ex., M. Dr Frs Gervais.

B. P. Donnacona No 319, à Donnacona, comté de Portneuf. Institué le 17 novembre 1914 et installé le 26 novembre 1914 par M. G. H. Vaillancourt, Insp., et organisé par M. D. Darveau, Org. — Comité de Surveillance: MM. Adolphe Godin, prés., Gédéon Brière et Joseph Boyer; Perc., M. Liboire Piché; Md.-Ex., Dr C. Delage.

B. P. Kingsley Fall No 321, à Kingsley Fall, comté de Drummond. Institué le 23 mars 1915 et installé le 28 mars 1915 par M. Agésilas Kirouac, et organisé par ce dernier. — Comité de Surveillance: MM. G. B. Pelletier, prés., Jos. Bergeron et X. Lemieux; Perc., M. J. Vidal; Md.-Ex., Dr J. F. Lafbehe.

B. P. St-Moïse No 322, à St-Moïse, comté de Matane. Institué le 26 mars 1915 et installé le 17 avril 1915 par M. Camille Manseau, Insp., et organisé par M. Léon Dubé. — Comité de Surveillance: MM. Antoine Harvey prés., Nap. Vaillancourt et Emile Dubé; Perc., M. J. Pierre Harvey; Md.-Ex., Dr L. M. Déchesne.

B. P. Marie de l'Incarnation No 323, à Québec. Institué le 10 mai 1915 et installé le 13 mai par M. Chs Duquette, I. C., et organisé par Mme DuSault. — Comité de Surveillance: Mme F. X. Galibois, prés., Mmes Alex. Sexton et E. Cloutier; Perc., Mme D. R. DuSault; Md.-Ex., Drs Ed. Morin et H. Tremblay.

B. P. Ste-Luce No 324, à Ste-Luce, comté de Rimouski. Institué le 1er juin 1915 et installé le 13 juin 1915 par M. J. E. O. Béliveau, Org., et organisé par ce dernier. — Comité de Surveillance: MM. Jos. Boulanger, prés., Aug. Chasseur et Pierre Dubé; Perc. et Md.-Ex., Dr Ernest Belisle.

B. P. Bernadette No 325, à Beauceville, comté de Beauce. Institué le 19 juin et installé le 1er juillet 1915 par M. Agésilas Kirouac, Org., et organisé par ce dernier. — Comité de Surveillance: Mmes J. E. Bernier, prés., Eva Morin et Alphonse Quirion; Perc., Mme C. Marcoux; Md.-Ex., Dr J. E. Bernier.

B. P. Sandy Bay No 326, à Sandy Bay, comté de Matane. Institué le 1er juillet et installé le 19 juillet 1915 par M. J. E. O. Béliveau, Org., et organisé par ce dernier. — Comité de Surveillance: MM. Dr J. A. Landry, prés., J. E. Paul et Paul Michaud; Perc., M. Louis Chenard; Md.-Ex., Dr J. A. Landry.

B. P. St-Pierre-Baptiste No 327, à St-Pierre-Baptiste, comté de Mégantic. Institué le 12 juillet et installé le 25 juillet 1915 par M. J. E. O. Béliveau, Org., et organisé par ce dernier. — Comité de Surveillance: MM. Arthur Labonté, prés., Aloïse Labranche et Honorius Thibeault; Perc., M. J. H. Demers; Md.-Ex., Dr Ale. Blondin.

B. P. L'Ange-Gardiens No 328, à l'Ange-Gardiens, comté de Rouville. Institué le 12 juillet et installé le 16 juillet 1915 par M. J. E. A. Arnaud Org., et organisé par ce dernier. — Comité de Surveillance: MM. Solime Viens, prés., Valmor Robitaille et H. Vadnais; Perc., M. Paul Rinfret; Md.-Ex., Dr J. S. Pleau.

B. P. Lacolle No 329, à Lacolle, comté St-Jean. Institué le 12 août et installé le 27 août 1915 par M. Chs Duquette, I. C., et organisé par M. D. Darveau, Org. — Comité de Surveillance: MM. Wilbrod Landry, prés., C. E. Dauphin et Béo. Dion; Perc., J. A. Giroux; Md.-Ex., Dr H. Daudreau.

**Nous attirons particulièrement l'attention des officiers et des membres sur la lettre ci-après reproduite de l'inspecteur en chef adressée à tous les trésoriers de cercles:**

Montréal, 21 octobre 1915.

Monsieur le Trésorier:

J'ai eu utile et opportun d'attirer l'attention de nos Trésoriers et de nos Percepteurs sur certains articles de nos Statuts qui ont trait au paiement des contributions, à la transmission des rapports mensuels et à la suspension des membres.

**ARTICLE 190.**—Cet article établit que les contributions, etc., doivent être payées avant le premier jour du mois pour lequel elles sont exigibles. C'est là l'échéance.

**ARTICLE 191A.**—Cet article impose une indemnité de 1 et par \$100 d'assurance pour toute contribution payée après l'échéance.

**ARTICLE 196.**—Cet article défend de recevoir aucun acompte sur les redevances d'un mois quelconque.

**ARTICLE 214.**—Cet article oblige le Trésorier ou le Percepteur à transmettre dans ses rapports mensuels toutes et les seules contributions reçues dans le mois précédent.

**ARTICLE 216.**—Par cet article, il est établi que les rapports mensuels doivent être transmis au Trésorier général dans les neuf premiers jours du mois.

**ARTICLE 310.**—Cet article décrète la suspension des membres qui ne paient pas dans les deux mois qui suivent leur échéance leurs contributions, cotisations et autres redevances (indemnité des retardataires, etc., etc.).

**ARTICLE 373.**—Il est dit dans cet article qu'un membre est "en règle" quand, entre autres conditions, il a payé au temps fixé par les Statuts ses contributions, cotisations, amendes, etc., etc.

**ARTICLE 375.**—Il est établi par cet article qu'un membre suspendu est privé, ainsi que ses bénéficiaires, du droit de participer aux bénéfices de l'Association.

Voici les principaux abus qui se commettent d'habitude relativement à l'observance de ces différents articles:

**INDEMNITÉ DES RETARDATAIRES**

Cette indemnité est collectée imparfaitement, et dans certains cas, elle ne l'est pas du tout, et les membres retardataires qui ont ainsi abusé de la faiblesse de leur Trésorier se croient parfaitement en règle, tandis qu'ils sont de droit frappés de suspension (art. 310). N'est-ce pas là un bien mauvais service que leur a rendu cet officier, au lieu de refuser leurs redevances mensuelles incomplètes comme il en est tenu aux termes de l'article 196?

Arrive une audition sérieuse! pour régulariser la situation de ces membres, il faut faire le relevé des arriérés ainsi dus, les collecter ensuite. Que de récriminations alors! que de doléances! Ceux qui y ont passé savent quels ennuis nombreux cela occasionne. N'aurait-il pas été plus simple de se conformer aux prescriptions de l'article 191A, et de ne pas avoir accepté une contribution arriérée sans avoir exigé le paiement de cette indemnité? Le plus grand nombre des retardataires se seraient habitués à payer à l'échéance, pour s'exempter de payer ce supplément, et au lieu de nuire au cercle, cela aurait eu pour bon effet de lui conserver ses membres, car il est un fait clairement prouvé par l'expérience, c'est que les cercles qui ont le moins de suspensions sont ceux dans lesquels cette règle est la mieux suivie.

**SUSPENSION DES MEMBRES.**—Le membre qui tombe sous le coup de l'article 310 est sus-

pendu de droit sans qu'aucune autorité ne puisse empêcher cela de se produire. C'est ce que quelques Trésoriers paraissent oublier assez souvent. Ils prétendent empêcher la suspension des membres en ne fermant pas leur collection le dernier jour, en continuant de percevoir des contributions dans les premiers jours du mois suivant de membres réellement suspendus depuis le 1er jour de ce mois et en transmettant ces contributions dans leur rapport comme si elles avaient été reçues dans le mois précédent.

Cette pratique, outre qu'elle est irrégulière et tout à fait contraire aux devoirs du Trésorier, est en même temps préjudiciable aux membres eux-mêmes qu'elle endort dans une fausse sécurité. Que de membres sont continuellement ainsi dans un état réel de suspension bien qu'ils se croient parfaitement en règle! Que la maladie ou la mort vienne à les surprendre et que la production de leur livre: de reçus soit exigée, le Bureau Exécutif se verra dans la triste obligation de refuser les bénéfices réclamés. Sur qui retombera alors la responsabilité de cette perte de bénéfices pour le membre ou pour sa famille, ou des graves ennuis que cette position fautive occasionnera, sinon sur le Trésorier qui en aura été la cause première par sa coupable tolérance?

Cette pratique est également contraire à la bonne administration des cercles et de la Société, en ce qu'elle empêche le Trésorier de transmettre ses rapports et remises au temps fixé par les Statuts, oblige le cercle à payer les amendes imposées pour semblables manquements et rend impossible la préparation, en temps voulu, de rapports et statistiques que le Bureau Exécutif est tenu de fournir aux Commissaires des différents états et provinces où la Société est établie.

**CONCLUSION.**—Les Trésoriers doivent donc se faire une obligation stricte:

1. De collecter l'indemnité des retardataires de tout membre arriéré, et si le membre refuse de s'acquitter de cette redevance, de ne pas accepter ses contributions;
2. De fermer la collection le dernier jour de chaque mois pour le rapport du mois suivant et de ne pas inclure dans ce rapport les contributions reçues après cette date; ces contributions seront transmises par le rapport du mois suivant celui pendant lequel elles ont été reçues, et s'il s'agit de membres suspendus, ils demanderont leur réintégration, (arts 355 et 356), puisque c'est le seul moyen de faire régulariser leur situation et de recouvrer leur droit aux bénéfices de la Société;
3. De toujours transmettre leurs rapports et remises dans les neuf premiers jours du mois; la règle précédente étant bien suivie tout retard, dans la transmission de ces pièces pourrait être imputable qu'à leur négligence.

Vous voudrez bien, M. le Trésorier, donner lecture de cette lettre à la première assemblée de votre cercle et avoir soin de vous conformer aux règles importantes qu'elle rappelle. Croyez bien que ce n'est pas par plaisir que je reviens à la charge aussi souvent pour exiger la bonne observance de ces articles de nos statuts, c'est un devoir essentiel pour moi, puisque cela intéresse non seulement la bonne administration de la Société et de nos cercles, mais encore et surtout la situation régulière de nos membres et la conservation de leur droit à participer aux bénéfices inhérents à leur titre de membres en règle de l'Alliance Nationale.

J'ai bien l'honneur d'être, Monsieur,  
 Votre dévoué,  
 L'Inspecteur en chef,  
 CHS DUQUETTE.



## HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE

De l'hygiène scolaire et de son influence sur la physique et le moral des écoliers.

Par M. J.-P. Labarre, (Principal de l'École Champlain à Montréal).  
(Suite)

Une salle de classe doit avoir 30 pieds de longueur sur 25 de largeur et 13 ou 14 de hauteur pour donner place à un grand nombre d'élèves ne dépassant pas 45, de façon à donner à chacun un espace de 15 pieds de plancher, et au moins 200 pieds cubes d'air. Ce serait une erreur de trop agrandir la surface de la classe, même sous prétexte de procurer plus d'espace à chaque enfant; car alors la lumière pourrait faire défaut, l'œil de l'enfant ne verrait plus le tableau noir sans se fatiguer, la voix du maître ne serait pas bien entendue des élèves les plus éloignés.

Les classes de bébés (enfants de 6 à 7 ans) doivent être aussi grandes que celles des garçons plus âgés; les pupitres prennent moins de place, c'est vrai, mais par contre, il y a plus de mouvement chez les petits enfants que chez les autres, il faut les partager en deux ou trois groupes qui lisent ensemble devant un tableau noir ou autour d'un tableau-carte, et pour cela il faut de l'espace. Les petits ne doivent pas rester à leur siège plus du tiers du temps de la classe.

Un plafond de 13 ou 14 pieds est assez élevé; une trop grande hauteur nécessiterait des escaliers trop longs à gravir pour les élèves des étages supérieurs. Les hygiénistes s'accordent à dire que la surface qui éclaire doit être entre le quart et le sixième de la surface du plancher éclairé. Elle sera de 125 pieds pour une classe ordinaire de 30 x 25; et cela présuppose que les fenêtres ne sont obscures ni par les bâtisses voisines ni par l'infinité des barreaux qui entourent les vitres de 10 pouces sur 12, ni par des grillages; car les yeux des élèves ne sont pas sans souffrir, au moins un peu, de cette lumière entrecoupée d'ombre. Il devrait n'y avoir que deux grandes vitres par fenêtres, et, si des édifices sont très rapprochés de l'école, on se servirait avec avantage de vitres cotelées, vitres à rugosité, semblables à certaines vitres de manufacture. On recommande encore pour parer à la proximité des constructions, des vitres à prismes qui, par leur disposition, reçoivent la lumière directement du haut de l'espace libre des bâtisses, la réfléchissant et la répandant dans la salle de classe avec fort peu de perte.

En tout cas elle doit venir de gauche, afin que l'élève qui dessine, qui écrit, voit son travail clairement sans qu'il soit obscurci par l'ombre ou la demi-ombre de la main. Le haut des fenêtres doit être très rapproché du plafond et ne pas être en demi-cercle afin de ne pas diminuer l'entrée de la lumière à l'endroit qui lui est le plus favorable. Le bas des fenêtres doit être à peu près au niveau de l'œil des enfants lorsqu'ils sont assis. Une trop grande hauteur diminuerait la lumière et donnerait à la classe l'aspect d'une prison. Pour les murs, on choisira la couleur qui absorbe le moins la lumière et qui fatigue le moins la vue. Un gris vert léger tirant sur le blanc est peut-être la couleur la plus recommandable pour les murs; le plafond sera blanc, le blanc n'absorbant point la lumière.

Les murs doivent être peints à l'huile afin qu'on puisse les laver de temps en temps, et ne pas être lustrés afin de ne pas fatiguer la vue.

Si l'on met des rideaux, ils doivent être opaques et un peu plus foncés que les murs, il ne doit pas y avoir de ces rideaux ou stores en languettes de bois qui ramassent la poussière et laissent pénétrer de petits filets de poussière.

Rien ne doit être épargné pour faire de l'école un local hygiénique car pendant les 40, 50 ou 100 ans qu'elle subsistera, il y passera plusieurs générations d'enfants. Une école défectueuse est un objet de critique, une source d'ennuis, de maladies parfois et même d'infirmités.

Quant à sa situation, certaines autorités vont jusqu'à dire qu'une ligne tirée du pied de l'école au sommet des bâtisses voisines ne doit pas former avec la terre un angle de plus de 30 degrés. Si c'est de pratique difficile dans les villes, raison de plus pour prendre toutes les autres mesures favorables au bien-être des enfants. La lumière du soleil doit éclairer toutes les salles des classes plusieurs heures dans la journée; le soleil est un facteur de gatté, et il est le meilleur désinfectant naturel. L'école doit être au centre de la population, autant que possible exempte de bruit extérieur, d'air vicié par la fumée ou autre chose, et assez rapproché de l'église.

Les planchers doivent être de bois dur, ils doivent être très sours; ceux des soubassements, en bois dur ou en asphalte, mais jamais en ciment, à cause de la poussière qui s'en échapperait.

Toutes les précautions contre l'incendie doivent être prises; les portes seront assez nombreuses pour permettre aux élèves de sortir en une ou deux minutes. La fréquence des conflagrations en ce genre nous fait toucher du doigt la nécessité de telles précautions.

Pour faciliter les évolutions des élèves et la surveillance, il faut des corridors larges et éclairés; il faut aussi des escaliers larges de 5 pieds au moins, faciles à gravir, situés de préférence aux extrémités de l'édifice et à l'épreuve du feu; des escaliers bien éclairés, les élèves y passant en foule avec leurs maîtres, afin qu'il n'arrive pas d'accidents, et afin que la morale soit mieux sauvegardée; ils doivent être coupés de paliers à toutes les huit ou dix marches.

À côté de chaque classe doit se trouver un vestiaire où les enfants déposeront leurs paletots, leurs coiffures avant d'entrer en classe. Ces vestiaires doivent être bien aérés, tenus fermés, et désinfectés tous les soirs.

Les cours de récréation doivent être pavées; sinon elles doivent être arrosées très fréquemment de manière à ne pas obliger les enfants qui jouent à respirer trop de poussière. Ce problème du pavage est résolu en partie; une dizaine des cours de la Commission Scolaire ont été pavés cet été. Tout le monde est d'accord sur la nécessité de la ventilation des classes, bien qu'en pratique l'idéal ne soit pas atteint partout. La loi scolaire de Massachusetts demande trente pieds cubes d'air par minute à chaque élève. Dans une classe de 40 élèves ayant les dimensions voulues l'air devra être renouvelé tous les huit ou neuf minutes, cet air venant du dehors doit être chauffé avant d'entrer dans les classes; il doit aussi prendre assez d'humidité pour être le plus possible, sous ce rapport, semblable à l'air du dehors. Autrement, les corps plus humides que l'air devront lui fournir de l'humidité. Sans être visible cette absorption d'humidité est très réelle sur la personne des enfants et des maîtres qui sont dans un air trop sec; la peau, les membranes muqueuses de la bouche, de la gorge et du nez, ainsi que la surface humide des yeux sont plus ou moins affectés.

(A suivre)

## PENSEES

Canadiens qui prétendez exercer quelque influence, et qui voulez marcher à la tête de vos concitoyens, voyez donc comment vous marchez vous-mêmes; regardez l'abîme épouvantable dans lequel vous allez vous précipiter tous ensemble. Magistrats, hommes des conseils et des municipalités, dites-nous, est-ce qu'il n'y a plus de lois pour diminuer les auberges, pour surveiller celles qui sont licenciées et pour fermer et abattre à tout jamais, celles qui ne sont que les repaires du vice, de la licence et de l'impureté? Nous faisons appel à votre intelligence, à votre foi, à votre honneur et à votre nationalité.

Mgr J.-C. PRINCE.

Hélas! nous le constatons avec alarme et douleur, combien parmi nous concourent à la propagation du vice funeste de l'ivrognerie! On en rencontre les coopérateurs et les esclaves dans tous les rangs de la société, chez les riches et les pauvres, les vieillards et les jeunes gens, et même, il faut bien l'avouer, jusque chez les femmes, qui devraient garder soigneusement la chasteté et la sobriété. Il ne faut pas nous le dissimuler, les progrès alarmants de l'ivrognerie sont devenus une menace pour nos intérêts nationaux, à cause des ruines terribles qui en sont la conséquence.

Mgr A.-X. BERNARD.

Les enseignements de la religion ne s'accordent pas avec les leçons de l'expérience, avec les données de la science médicale et économique pour démontrer que l'intempérance est la ruine des richesses et de la santé, que l'ivrognerie est, selon le langage de saint Jean Chrysostôme, "la source, le principe, la mère de tous les vices" qu'elle "ravale l'homme et le met au-dessous de la brute elle-même."

Mgr J.-A. ARCHAMBEAULT.

Les liqueurs alcooliques sont capables de ruiner les plus beaux talents, d'amener le délire et la folie furieuse: Les hôpitaux et les asiles d'aliénés en fournissent la preuve.

Mgr S. KNEIPP.

Dans trop de localités, les conseillers municipaux ne comprennent pas suffisamment la responsabilité qui leur incombe de seconder l'autorité religieuse dans la lutte qu'elle fait à l'ennemi capital de notre plus cher intérêt national et religieux. Trop souvent, ils ne considèrent pas la multiplication des débits de boisson comme la source des maux innombrables dans les paroisses.

Mgr M.-T. LABRECQUE.

Il est passé dans les mœurs du peuple que la boisson est nécessaire ou du moins de convenance en toute circonstance de la vie. On boit en été pour se rafraîchir, et en hiver pour se réchauffer, avant de manger pour aiguiser l'appétit, après le repas pour faciliter la digestion; quand on est plusieurs pour se manifester de l'amitié, aux heures de tristesse pour se consoler et aux heures de joie pour se mieux réjouir encore. On boit pour fêter le baptême d'un nouveau-né; aux noces et aux funérailles, on boit encore. On boit en partant pour les chantiers, afin de s'encourager, et en revenant pour fêter le retour. On boit à la conclusion d'un marché, heureux même, s'avant de le traiter, on ne s'est pas mis hors d'état de ne le faire qu'aux dépens de ses intérêts.

Mgr M.-T. LABRECQUE.

M.  
Cer  
No  
dont  
les m  
PROF  
S. D.  
\*Mel  
\*Mm  
Eugè  
\*Jose  
J. H.  
J. Be  
H. A.  
Josap  
Isidor  
Louis  
L. Du  
A. E.  
E. Ru  
A. Ga  
P. Tr  
Mme  
J. E.  
M. N.  
J. L.  
Omer  
Louis  
Art. D  
Joseph  
A. E.  
J. L. T.  
Régina  
J. A. I.  
J. C. M.  
G. Rat  
T. Shil  
A. Mar  
J. Fort  
Louis I  
R. A. I.  
Jean R.  
J. E. L.  
Laura  
Marie I  
U. Alla  
A. A. I.  
J. M. C.  
Moise A  
J. E. R.  
R. Lato  
J. C. Le  
Eug. Jo  
Ovila D  
J. A. Du  
J. B. O  
Art. Gre  
\* Sa ph  
blication.



M. SEVERIN DEMERS,  
Sec.-Arch. et Trés.,  
Cercle Fortierville No 416.



M. EUGENE LARUE, M.D.,  
Maître du Village de St-Flavien  
Sec.-Arch., Trés. et Md.-Ex.  
Cercle St-Flavien No 141.



M. J. H. LEMAY,  
Sec.-Arch. et Trés.,  
Cercle Leclercville No 359.

**TABLEAU D'HONNEUR.**

Noms des officiers et des membres des cercles dont le travail de recrutement a été efficace durant les mois d'août et septembre 1915.

PROPOSEURS	CERCLES	No Nombre
S. Demers, Fortierville		416
*Melle Philomène Côté, Bl. de Castille		410
*Mme Alfred Desjardins, Bl. de Castille		410
Eugène Larue, M.D., St-Flavien		141
*Joseph Lepage, Rimouski		241
J. H. Lemay, Leclercville		359
J. Belleau, Ste-Cécile		181
H. A. Larochele, Lafèche		230
Josaphat Boucher, Lafèche		230
Isidore Lebel, Rimouski		241
Louis Johnson, Laflamme		243
L. Dubé, Bic		245
A. E. L'Ecuyer, Jeanne Leber		400
E. Ruest, B.P. St-Damase		330
A. Gagnon, St-Paul de Grand'Mère		165
P. Tremblay, Val Brillant		392
Mme J. W. Bastien, Marg. Bourgeois		407
J. E. Lacoursière, St-Victor		134
M. N. Brousseau, Courcelles		209
J. L. Brochu, Amqui		388
Omer Richer, St-André Avellan		390
Louis Johnson, Anne de Beaujeu		404
Art. Desormeaux, Sacré-Cœur		6
Joseph Tremblay, N. D. de Hull		64
A. E. L'Ecuyer, St-Jean		78
J. L. Trudel, Ste-Geneviève de Bat.		125
Régina Ricard, St-Paul de G. Mère		165
J. A. Leboeuf, Rimouski		241
J. C. Michaud, Laflamme		243
G. Rattée, St-Alexandre		309
T. Shiller, N. D. des VII Allégreses		368
A. Marcheterre, Sayabec		396
J. Fortier, Jonquièrre		406
Louis Lavigne, St-Hyacinthe		67
R. A. Bessette, St-Eusèbe		114
Jean Rancourt, St-Victor		134
J. E. Labrosse, Béland		159
Laura Rochette, S. P. de Grand'Mère		165
Marie P. Côté, Lachenaye		166
U. Allard, Courcelles		209
A. A. Dionne, Deschailions		238
J. M. O. Lecompte, Ste-Clotilde		264
Moïse Allard, Graton		289
J. E. Roy, Villeray		311
R. Latour, Sir Georges E. Cartier		317
J. C. Legris, Duquette		320
Eug. Joly, Pothier		379
Ovila Desrosiers, La Fayette		381
J. A. Doiron, Choiseul		393
J. B. Odilon Moreau, Bl. de Castille		410
Art. Grenier, Providence		412

PROPOSEURS	CERCLES	No Nombre
Aristide Trudel, Charlevoix		256
Jos. Rouillard, Rivière à Pierre		265
J. T. Turcotte, Mercier		271
Antonin Lamonde, Graton		289
Art. Alix, Graton		289
Wilfrid L'Heureux, Graton		289
Eug. Meunier, St-Alexandre		309
J. A. Jarry, Villeray		311
E. Larivée, Duquette		320
Léo. Lacoste, Duquette		320
Jos. Gauthier, Duquette		320
Mme M. Beauchemin, Duquette		320
N. Brûlé, Duquette		320
L. O. Côté, Duquette		320
F. Gagnon, Duquette		320
P. St-Amand, St-Clément		324
C. Pageau, St-Clément		324
R. Laporte, St-Clément		324
A. Lamarche, Chateaubriand		333
W. Perron, Cadillac		337
G. Gingras, La Tuque		338
H. Cantin, La Tuque		338
Les. Lamoureux, Préfontaine		339
Jos. Bayard, Guay		341
J. C. Legris, Guay		341
W. Barbe, Guay		341
Esdras Gagnon, Bégin		356
Amanda Godin-Rivard, N. D. des VII Allégreses		368
J. O. Paquin, N. D. des VII Allégreses		368
Emilia Mineau-Cloutier, N. D. des VII Allégreses		368
M. Grenier, N. D. des VII Allégreses		370
J. C. Roy, N. D. de Charny		370
Albertine Trudel, Jeanne-Mance		378
Henri Lanois, Pothier		379
Denis Richard, Pothier		379
Stéphanie Lamoureux, Françoise de Chantal		382
H. Cadieux, Laberge		385
Jos. Bernier, Labrie		389
Yvonne Vitrello, Marie-Thérèse		394
Jos. Lamonde, Marie-Thérèse		394
Marie-Rose Comtois, Marie-Thérèse		394
Rosa Lafleur, Marie-Thérèse		394
C. E. Caron, Gauthier		395
L. F. Corrivault, St-Maxime		397
Ad. Patenaude, St-Constant		398
A. Martel, Edouard VII		401
Mme L. Côté, Henriette de France		405
Alberta Alarie, Marguerite Bourgeois		407
Dormina Gaudet, Claire d'Assise		409
Mme J. Comtois, Claire d'Assise		409
Mme O. Dupuis, Claire d'Assise		409
Mme Eva Dupuis, Claire d'Assise		409
Mme Paul Lachance, Grand'Mère		411
Arthémise Dallaire, Grand'Mère		411
Jos. Cardif, Providence		413
Lydia Lessard-Lapointe, Marie de l'In		415
Oscar Trépanier, Marie de l'Incarn.		415
Mme Emilie Légaré, Marie de l'Incarn.		415
Mme H. Meunier, Marie de l'Incarn.		415
Mme A. A. Sexton, Marie de l'Incarn.		415
Albertine Bernier, Marie de l'Incarn.		415
D. Longval, Fortierville		416
L. Labbé, B.P. Cap St-Ignace		19
S. Crépeau, B.P. St-Honoré		104
Mme I. C. Martin, B.P. St-Honoré		104
A. Blouin, B.P. St-Sébastien		252
T. Proulx, B.P. St-Paul		317
J. A. Landry, B.P. Sanby Bay		326
J. A. Giroux, B.P. Lacolle		329
W. Landry, B.P. Lacolle		329
Alex. Lapièrre, B.P. Lacolle		329

\* Sa photographie n'est pas arrivée en temps utile pour publication.

CONDOLEANCES.

Les membres des cercles ci-après ont voté des condoléances aux personnes dont les noms suivent:

C. Champlain, No 108. A la famille de M. Joseph Robitaille, à l'occasion de la mort de ce dernier.

Cl. Trifluvien, No 124. A la famille Napoléon Desalniers, à l'occasion de la mort de ce dernier.

Cl. St-Eugène, No 133. A la famille de M. J. N. Thibeau, N. P., à l'occasion du décès de ce dernier.

Cl. Lartigue, No 150. A la famille de M. Ant. Thisdèle, à l'occasion de la mort de ce dernier.

A. M. Wildérie Chartrand et sa famille, à l'occasion du décès de M. Stephen Duguay.

Cl. Frontena, No 172. A la famille de M. Donatien Corbeil, à l'occasion du décès de ce dernier.

Cl. Contant, No 173. A M. Elzéar Charbonneau et à sa famille, à l'occasion de la mort de sa mère.

Cl. Dufournel, No 305. A MM. Zéphirin et Raymond Vézina, à l'occasion du décès de leur père.

ACCUSES DE RECEPTION

Joliette, Qué., 7 octobre 1915.

Alliance Nationale, Montréal, Re décès C. A. Goulet. Messieurs—

J'ai remis aujourd'hui votre chèque à Madame Goulet. C'est le premier mille piastres qu'elle reçoit, j'étais à la tête des trois autres sociétés que le défunt avait. La bénéficiaire était bien satisfaite. Je dois vous féliciter moi-même de la promptitude avec laquelle vous avez réglé cette réclamation.

Ci-jelus la police que je vous retourne dûment signée par la bénéficiaire, devant deux témoins. Bien à vous,

J. Paul Forest, trésorier.

Cl. Joliette No 17.

Montréal, 15 octobre 1915

M. Alfred St-Cyr.

Trésorier-général,

Cher Monsieur—

J'accuse réception du chèque No 46795 au montant de \$500.00 en paiement du certificat No 338 dont feu mon mari Donatien Corbeil était porteur dans l'Alliance Nationale depuis le 10 juillet 1915 seulement.

Veuillez accepter mes sincères remerciements pour la promptitude que vous avez apportée dans le règlement de cette réclamation.

Votre très reconnaissante,

Madame Veuve D. Corbeil.

LA VENTE DES BOISSONS

La vente annuelle des boissons alcooliques en Angleterre s'élève au chiffre énorme de \$85,000,000. En Ecosse, de \$79,000,000. En Irlande, de \$69,000,000. Le nombre des maisons débitant ces boissons dans le Royaume Uni s'élève à 141,000 représentant un débit par 200 personnes âgées de plus de 20 ans. 400,000 personnes sont employées en temps ordinaire à la fabrication et à la vente de l'alcool. Ces chiffres nous permettent de réfléchir.

Rappelez-vous que le certificat que vous possédez aujourd'hui a plus de valeur que lors de votre admission. Vous êtes plus âgé et votre expectation de vie est moindre. Vos contributions ont été payées selon l'âge de votre admission. Une négligence, un mauvais conseil aurait pour effet de vous faire perdre ces avantages, qu'il vous serait difficile de vous procurer ailleurs.

Ne permettez pas à un agent d'une compagnie régulière d'assurance-vie de vous persuader que l'assurance commerciale a autant de valeur pour vous et votre famille que les avantages que vous retirez d'une société de bienfaisance aussi bien organisée et offrant autant de garantie que l'Alliance Nationale.

CONSEIL GENERAL

ETAT FINANCIER

AU 30 SEPTEMBRE 1915

Caisse de Dotation	
Recettes	
Contributions, \$29,300 99—Intér.,	\$ 30,884.99
Balance au 31 août 1915.....	1,960,963.17
	<b>\$1,991,851.16</b>
Déboursés	
Bénéficiaires de membres décédés.....	\$ 11,000.00
Invalides, Pensions 70 ans, \$450.00.....	450.00
Caisse Gén. (5%), \$1,469.55 Divers, \$148.75	1,618.30
	<b>\$ 13,968.30</b>
Balance au 30 septembre 1915.....	1,977,884.86
	<b>\$1,991,851.16</b>

Caisse Centrale des Malades	
Recettes	
Contributions, \$8,032.16 Int., etc., \$317.25	\$ 8,379.41
Balance au 31 août 1915.....	437,518.72
	<b>\$ 445,898.13</b>
Déboursés	
Indemnités, \$7,008.53 Remboursements, \$33.84	\$ 7,042.37
Caisse Gén. (5%), \$401.61 Divers, \$49.38	450.99
	<b>\$ 7,493.36</b>
Balance au 30 septembre 1915.....	438,404.77
	<b>\$ 445,898.13</b>

Caisse d'Épargne des Cercles	
Recettes	
Dépôts, \$9.50 Intérêts, \$4.00.....	\$ 13.50
Balance au 31 août 1915.....	5,843.57
	<b>\$ 5,857.07</b>
Déboursés	
Cercles.....	\$
Balance au 30 septembre 1915.....	5,856.53
	<b>5,856.53</b>

Caisse Générale	
Recettes	
Caisse dotation et des malades (5%).....	\$ 1,871.16
Rétribution, \$2,333.70 Dr. et Hon., \$167.50	2,501.20
Revue, \$62.49 Fournitures, \$333.32.....	395.81
Intérêts, \$2.05 Dépôts RE prêts, \$67.50.....	69.55
Assurance Officiers, \$84.30.....	84.30
Fonds de Secours, \$5.17 Frais audition, \$34.00	39.17
Divers, \$353.81.....	353.81
	<b>\$ 5,330.00</b>
Balance au 31 août 1915.....	1,066.41
	<b>\$ 6,416.41</b>
Déboursés	
Organisation, \$1,907.51 Propagande, \$.....	\$ 1,907.51
Fournitures, \$51.50 Revue, \$133.57.....	185.07
Lumière, \$2.85, Poste, etc., \$4.55 Pape-	331.20
terie, \$323.80.....	1,811.63
Salaires Offic., \$758.32 Emp. Bureau, \$1,053.30	50.75
Divers (Bureau), \$5.10 Mobilier, \$45.65.....	59.93
Frais Voy. Offic., \$59.95 Session C. G., \$.....	247.83
Inspection, \$247.83 Enquêtes, \$.....	158.50
Ass. Gar. Off. Cl. B. P. S., Rembours., \$158.50	214.18
Divers, \$214.16.....	
	<b>\$ 4,966.61</b>
Balance au 30 septembre 1915.....	1,449.80
	<b>\$ 6,416.41</b>

Résumé	
Caisse de dotation, surplus.....	\$1,977,884.86
Caisse des Malades.....	438,404.77
Caisse générale.....	1,449.80
Caisse d'Épargne.....	5,856.53
Surplus de remise.....	711.99
	<b>\$2,424,307.87</b>

Placement des Fonds	
Fabriques.....	\$ 152,973.70
Municipalités scolaires.....	68,115.81
Municipalités.....	166,830.00
Prêts Hypothécaires.....	1,842,180.00
Dépôt Gouvernement N. B.....	10,000.00
Banques Hochelaga, Provinciale, Nationale,	
Épargne, Canadian Bank of Commerce...	\$1,418.30
Immobilier.....	62,458.90
Prêts sur certificats.....	40,329.44
	<b>\$2,424,307.87</b>

NECROLOGIE

No	NOM	ADMISSION			Cert. Part.	DECES			Médicins Examinateur
		Age	Cercle	Date		Date	Age	Cause	
1941	Joseph Rio	26	N.-D. du Cap, No 196	3-11-09	1000/24-10-14	31	Néphrite	L. Belle Isle	
1942	Mgr L. Langevin	45	Langevin, No 153	17-10-00	1000/15-6-15	59	Collapsus cardiaque	P. H. O. Lambert	
1943	Philias Laforme	35	Leclerc, No 158	2-5-01	1000/8-8-15	49	Néphrite	J. Jetté	
1944	Adolard Lavigne	35	Duquette, No 320	31-1-03	1000/11-8-15	47	Myocardite	H. Valois	
1945	Joseph Rouleau	48	St-Désiré, No 189	1-10-03	1000/15-8-15	58	Pneuro-pneumonie	T. Fontaine	
1946	Fred Larosée	21	Pierreville, No 80	26-3-99	1000/4-9-15	38	Noyé	P. E. Gélinas	
1947	Donatien Corbeil	21	Frontena, No 172	10-7-15	500/5-9-15	21	Accident	J. E. Marion	
1948	Maria Fortin-Couillard	27	Anne de Beaujeu, 404	11-4-14	500/7-9-15	28	Péritonite aigue	J. B. Comeau	
1949	Joseph Robitaille	37	Champlain, No 108	20-5-12	1000/9-9-15	42	Tuberculose	P. H. Béland	
1950	L. Ed. Larochelle	31	N.-D. de Lourdes, 104	7-7-96	1000/10-9-15	50	Insuffisance Mitrale	F. N. Belleau	
1951	Avilia Poirier	19	Ville-Marie, No 5	13-12-04	1000/17-9-15	31	Paralysie générale	S. Girard	
1952	C. Aug. Goulet	45	Joliette, No 17	11-2-04	1000/22-9-15	56	Accident	J. C. Bernard	
1953	Joseph Daigneault	49	St-P. aux Liens, 145	1-3-12	1000/23-9-15	53	Asystolie	U. Paquin	
1954	J. N. Thibeau	45	St-Eugène, No 133	5-5-03	1000/23-9-15	57	Dysenterie	J. A. Milette	

ANNITE AUX VIEILLARDS (70 ANS) CERTIFICAT DE DOTATION

NOM	ADMISSION			Cert. Part.	ANNITE	
	Cercle	Age	Date		Montant	Échéance
J. M. Marcotte	Garneau, No 118	51	18-8-97	\$1000	\$700	25-9-15
Pierre Dubuc	St-Charles, No 10	47	7-7-93	1000	700	16-9-15
Jos. Oulmet	St-L. Terrebonne, No 26	48	18-12-93	1000	100	16-7-15
L. J. Latulippe	Edmonton, No 151	54	27-3-01	1000	100	5-9-15
D. Parizeau	St-Louis, No 44	52	5-7-94	1000	100	27-9-15
Rév. F. X. Jeannotte	Bélouf, No 144	53	8-6-99	1000	100	25-9-15
J.-Bte Paré	St-Pierre, No 8	52	22-6-97	500	50	9-9-15
Ferd. Plante	Berthier, No 70	52	14-2-95	1000	100	6-9-15

Attesté à Montréal, 30 septembre 1915.

Certifié correct.

ALF. ST-CYR, Trés.-Gén. O. BOURDON, J. A. MIGNAULT, } Audite urs.





No 224—Cl. IMMACULÉE CONCEPTION, Cookshire. Art. Laptre, S.-A. et T. Réun. 3e dim, 7.30h. p.m., école catholique, village.

No 231—Cl. LA VIOLETTE, Capelton. J.-H. Goulet, S.-A. et T. Réun. 3e dim, 11h. a.m., à l'école paroissiale.

No 233—Cl. d'YOUNVILLE, Sherbrooke. H.-N. Brien, Prés. 77 King. Alb. C. Demers, S.-A. et T. 54 Prospect. Réun. 2e dim, 1.30h., au bureau de la Cie de Frais Funéraires, 77 King.

No 235—Cl. ROBERVAL, Asbestos. J.-O.-A. Delisle, S.-A.; Gédéon Boisvert, T. Réun. 3e dim. après la messe, Hôtel de Ville.

No 236—Cl. de BEAUJEU Watton. Elz. Côté, S.-A. et T. Réun. 3e dim, à 1h., salle publique du village.

No 241—Cl. ST-PHILIPPE, Windsor Mills. W. Beupré, S.-A.; Nap. Rousseau fils, T. Réun. 4e dim. 11h. a.m., salle Leclerc.

No 246—Cl. ST-THOMAS, Compton. Mme Nap. Marin, S.-A. et T. Réun. 3e ven, 7.30h. salle du Conseil.

No 251—Cl. de la PELTRIE, Rock Island, Co. Stanshead. Geo. Boisvert, S.-A. et T. Réun. dern. dim, à midi, chez M. P.-A. Bissonnette.

No 251—Cl. ST-VENTANT, Paquetville, Co. Compton. O. Chironne, S.-A. et T. Réun. 4e sam., à 7h., salle des Forestiers Catholiques.

No 263—Cl. ARTHABASKA, A.-A. Picher, S.-A.; Gustave Picher, T. Réun. 3e ven, 7.30h., à l'Hôtel de Ville.

No 265—Cl. RIVIERE-A-PIERRE, Willbrouk Voyer, S.-A. et T. Réun. 1er et dern. dim., 2h. p.m., salle publique du Conseil.

No 267—Cl. ROYAL, Montréal, J.-D. Marcotte, S.-A., 1002 Henri-Julien; J.-H. Girard, T. 1844 Bould. St-Laurent. Réun. 4e ven, 8h. p.m., à 1844 Bould. St-Laurent.

No 284—Cl. ST-PRIME, Co. Chicoutimi. Alf. Vézinat, S.-A. et T. Réun. dern. lun., à 8h., chez M. Alf. Vézinat.

No 295—Cl. STE-AGATHÉ, Co. de Terrebonne. Rod. Dazé, M.D., S.-A. et T. Réun. dern. dim., 8h., salle Forget.

No 302—Cl. O.K.A. Adolphe Chéné, S.-A.; Art. Chéné, T. Réun. 4e jeu., 1.30h. p.m., au collège.

No 309—Cl. ST-ALEXANDRE, Co. Iberville. Joseph Bergeron, S.-A.; Germain Rattée, T. Réun. 3e dim., après la messe à la salle publique.

No 311—Cl. VILLERAY, Montréal, J.-Bte. Huot, S.-A. 3188 St-Hubert; Jos. E. Roy, T., 2440 de Chateaubriand, 2e et 4e merc., à 8h. p.m., salle Dolbec, 2468 de Chateaubriand.

No 318—Cl. BRASSARD, Dalhousie, N.B. Stan. Blanchard, S.-A.; Mathias Comeau, T. Réun. 3e dim., à 8h. p.m., salle à Dalhousie.

No 320—Cl. DUQUETTE, Montréal. Hector Charette, S.-A., 261 Boyer, R. Millette, T., 635 Berré. Réun. 1er et 3e jeu., 8h. p.m., 149 Berré.

No 321—Cl. D'AMOUR, Edmundston, Co. Madawaska, N.B. René U. Beaudin, S.-A.; Sév. Dupuis, T. Réun. 3e dim., 1.30h. p.m., salle Ed. Ouellet.

No 325—Cl. MOREAU, St-Marc. Co. Verchères. Clovis O. Sénécal, S.-A. et T. Réun. 1er dim., après la messe, salle publique.

No 327—Cl. ST-ARSENÉ, Montréal, Jos.-E. Laforest, S.-A., 2061 Bld St-Laurent; Art. Lagarde, T., 2602 St-Hubert. Réun. 1er et 3e merc., 8h., 551 Bélanger.

No 330—Cl. DUHAMEL, Rapide de l'Original. Ern. Charette S.-A. et T. Réun. 8e lun, 7.30h. p.m., chez M. E. Charette.

No 333—Cl. CHATEAUBRIAND, Montréal, Jos. T. Siméon, S.-A., 334, 5e Ave, qrt. Rosemont; D. Bourdeau, 1725 Masson, T. Réun. 2e et 4e ven., 8h. p.m., salle Millier, 1880 Masson.

No 338—Cl. LA TUQUE, Co. Champlain. D. Lavergne, S.-A.; Hild. Cantin, T. Réun. 2e mer., 7h. p.m., à l'Hôtel de Ville.

Table with 2 columns: Description of membership benefits and amounts. Includes 'Droits d'entree pour devenir membre de l'Alliance Nationale' and 'Droit d'inscription à la Caisse des Malades'.

TARIF DES CONTRIBUTIONS MENSUELLES

Table with 4 columns: Age, \$500, \$1000, \$2000. Sub-header: CLASSE A.—CERTIFICAT DE DOTATION.—PENSION A 60 ANS.

CLASSE B.—CERTIFICAT DE DOTATION.—PENSION A 70 ANS.

Table with 4 columns: Age, \$500, \$1000, \$2000. Sub-header: CLASSE C.—CERTIFICAT D'ASSURANCE AU DECES (vie entiere).

MALADIE

Les contributions ci-dessous sont exigibles des membres qui se sont inscrits pour recevoir des bénéfices hebdomadaires en cas de maladie, —d'après leur âge à l'inscription.

Table with 8 columns: Age, Taux, Age, Taux, Age, Taux, Age, Taux. Details monthly contribution rates for illness.

L'Alliance Nationale

PUBLIEE PAR LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS "L'ALLIANCE NATIONALE" A MONTREAL 395, Avenue Viger

OFFICIERS GENERAUX S. G. Mgr P. BRUCHESI . . . Président Honoraire S. G. Mgr G. GAUTHIER . . . Aumonier

BUREAU EXECUTIF L. ARSENE LAVALLEE C.R. . . . Président gén. F.-C. LABERGE, arp. géomètre et ing. civil, 1er V.-Prés. gén. CHS DUQUETTE, comptable . . . 2nd V.-Prés. gén. JOS. CONTANT, pharmacien . . . Ancien Prés. gén. GEORGES MONET, comptable . . . Secrétaire gén. A. ST-CYR, courtier . . . Trésorier gén. THEO. CYPHOT M.D. . . . Médecin en chef EUG.-H. GODIN, C.R. . . . Aviseur Légal L.-O. DAURAY, N.P. . . . Directeur FR. FAUTEUX, avocat . . . Directeur P.-H. BEDARD, M.D. . . . Directeur J. A. LAPIERRE, M.D. . . . Directeur J. D. VIAU, architecte . . . Directeur

Département d'Organisation et d'inspection CH DUQUETTE, Montréal. . . Inspecteur en chef G.-H. VAILLANCOURT, Sherbrooke. . . Inspecteur C. MANSEAU, Montréal. . . Inspecteur J. E. ALFRED ARNAUD, Montréal. . . Organisateur J.-E. ARNAUD, Montréal. . . Organisateur J.-E.-O. BELIVEAU, Plessisville. . . Organisateur NAP. BROUILLETTE, Pawtucket, R.I. Organisateur

PLACEMENTS A. ST-CYR, Trésorier Général Heures de Bureau: 11½ A.M. à 12½ P.M. Percepteur (Art. 198) M. JODOIN, 395, AVENUE VIGER MONTREAL FONDÉE EN 1900

BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

7 et 9 Place d'Armes, Montréal. Président: M. H. Laporte, Gérant Général: M. Tancrede Bienvenu. Capital autorisé . . . \$2,000,000.00 Capital payé et surplus au 31 décembre 1914 . . . \$1,663,900.24

Département d'épargne ordinaire à 3%. 69 Succursales dans les provinces de Québec, d'Ontario et du Nouveau-Brunswick.

L'Alliance Nationale fait des dépôts à cette institution BANQUE D'HOCHELAGA

MONTREAL Capital autorisé . . . \$ 4,000,000 Capital payé . . . \$ 4,000,000 Fonds de réserve et surplus . . . \$ 3,700,000 Total de l'actif au-delà de . . . \$33,500,000

La Banque a vingt-huit bureaux dans la ville. Elle reçoit les dépôts d'épargne, qui peuvent être retirés à volonté et sur lesquels elle paie un intérêt au taux de 3½ l'an, DEUX FOIS par année.

St-Germain, Guérin & Raymond

AVOCATS 30, RUE SAINT-JACQUES Imp. "La Patrie".

